

Réunion d'information Sport santé

Plan Régional Sport Santé Bien-Être 2018-2022 des Pays de la Loire



Maison des sports de Nantes – 15/01/2019

Ordre du jour

1. ACTUALITÉS DIVERSES
2. RAPPEL DES MISSIONS DU CROS
3. INSCRIPTION SUR LE SITE « SPORT SANTÉ — PAYS DE LA LOIRE »
 - A) Prévention primaire : Label régional « Sport santé » et rapprochement avec les labels fédéraux
 - B) Prévention tertiaire : Référencement de l'offre APA
4. CONSTITUTION DE LA COMMISSION « SPORT SANTÉ » DU CROS
5. ÉTAT DES LIEUX DANS LES CDOS
6. ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIALE (EDT)



1. ACTUALITÉS DIVERSES



✱ Colloque « *Bougeons ensemble pour notre santé* » – 26 février 2019 – Cité des Congrès de Nantes



✦ Publications récentes :

- CNOSF : **Médocosport-santé** → 45 fédérations ;
- Haute Autorité de Santé (HAS) : Guide à la prescription pour les médecins ;
- Ministère des Sports et Ministère des Solidarités et de la Santé : Arrêté fixant les diplômes et certifications délivrés par des fédérations autorisés dans le cadre du « sport sur ordonnance ».



2. RAPPEL DES MISSIONS DU CROS



✱ 2^{ème} PRSSBE (2018-2022)

✱ Signé le 4 décembre 2017 lors de la CRCS

✱ 2 entités co-pilotes :



✱ 5 partenaires privilégiés :



UNIVERSITÉ DE NANTES



✱ Objectif général : Développement de l'activité physique pour tous à travers une offre équitable sur l'ensemble du territoire.

✱ Objectifs opérationnels :

- *Développement et diversification de l'offre sport santé ;*
- *Formation et sensibilisation des acteurs du sport, de la santé et du social ;*
- *Développement et mise en réseau des acteurs ;*
- *Territorialisation (prise en compte des inégalités territoriales notamment) ;*
- *Communication renforcée ;*
- *Observation, recherche et veille.*



Dans le cadre du Plan régional sport santé bien-être

- Labellisation « Sport santé » :
 - Information / promotion / accompagnement auprès du mouvement sportif régional
 - Proposition d'avis au COFIL du PRSSBE sur les demandes déposées
 - Mise en ligne sur le site internet « *Sport santé - Pays de la Loire* » des dossiers validés
- Communication / information
 - Site internet « *Sport santé - Pays de la Loire* » : administration, alimentation, actualisation
 - Gestion des supports de communication du PRSSBE : affiches, flyer, outils du label « sport santé »...
 - Newsletter régionale
- Offre régionale d'activités physiques adaptées (APA) recensée par l'ARS et la DRDJSCS : mise en ligne sur le site internet
- Gestion des relations avec les acteurs impliqués dans le PRSSBE.



Projet sport santé du CROS

- Accompagnement du Mouvement olympique et sportif territorial dans la mise en œuvre des projets sport santé
- Commissions « Sport santé », « Médicale » et « Handicap » du CROS
- Développement du sport entreprise
- Animation de l'Équipe de Développement Territoriale (EDT)
- Participation aux référentiels de formations sport santé
- Suivi des opérations nationales de promotion du sport santé



3. INSCRIPTION SUR LE SITE « SPORT SANTÉ — PAYS DE LA LOIRE »



Prévention primaire : Label « Sport santé »

- ✱ Tous publics hors maladies chroniques, notamment les sédentaires
- ✱ Personnes souhaitant commencer ou reprendre une APS dans une optique sport santé/loisir/bien-être



Prévention primaire : Label « Sport santé »

Pour qui ?

Toute structure sportive :

- affiliée à une fédération membre du CNOSF
- proposant au moins un créneau horaire orienté loisir/bien-être (pas de compétition)
 - *Régulière*
 - *Adaptée*
 - *Sécurisante*
 - *Progressive*
- avec un encadrant qualifié (a minima animateur fédéral).



Prévention primaire : Label « Sport santé »

Pourquoi labelliser sa structure ?

- Inscription sur le site « *Sport santé – Pays de la Loire* »
- **Communication**
 - Utilisation du logo du label
 - Supports de communication institutionnels
- **Caution institutionnelle**
 - Identification par les acteurs institutionnels (État et collectivités) et les professionnels (sport - santé - social)



Pourquoi labelliser sa structure ?

- **Financement**

- Moyen d'obtenir des subventions et autres financements dédiés au sport santé
- Captation de nouveaux licenciés
- Levier de développement des ressources du club avec pour objectif de tendre vers un autofinancement de l'activité

- **Démarche sport santé**

- Engagement valorisant la structure sur un enjeu de santé publique
- Formation / élargissement des compétences



Prévention primaire : Label « Sport santé »

Comment candidater ?

- Informations et dossier de candidature téléchargeable sur le site « *Sport santé – Pays de la Loire* »
- Dossier à remplir et à retourner au CROS : charlesfredouet@franceolympique.com
- Cahier des charges léger



Prévention primaire : Label « Sport santé »

**spor
santé**
PAYS DE LA LOIRE

ACTIVEZ
VOTRE SANTÉ!

**Bienvenue sur le site du
Plan régional sport santé bien-être
des Pays de la Loire**

[En savoir plus sur le plan régional](#)

**ACTIVEZ
VOTRE SANTÉ!**

Bienfaits de l'activité physique | Trouver une structure sport santé | **Se labelliser / se référencer** | Formations | Initiatives régionales | Le plan régional

ACTUALITÉS

07/01 2019
L'ACTIVITÉ PHYSIQUE : BONNE RÉS...
Selon le nouveau Baromètre Sport Santé de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV), conduit en collaboration avec IPSOS, l'activité physique se...

Loire Atlantique

LIRE LA SUITE

**Se labelliser / se
référencer**

Quelle implication des comités sur le label « Sport santé » ?

- Sensibiliser et promouvoir le label auprès des clubs (en lien avec le CROS et les CDOS)
- Aider les clubs : conception voir, mettre en place un projet « sport santé », favoriser les échanges de bonnes pratiques entre clubs
- Participer à la réflexion collective « sport santé »
 - S'informer : colloque régional, consultation du site internet, abonnement newsletter, alimentation de ces supports d'information...
 - Se former : offre de formation proposée dans le cadre du PRSSBE
- Relayer l'information et l'offre de formation proposée par le PRSSBE vers les clubs



Rapprochement des labels « sport santé » / fédéraux

✱ Objectif : alléger la demande de label « sport santé » pour les clubs ayant un label fédéral

- *Recensement sur la base des travaux déjà engagés*
- *Réunions entre le CROS et chaque ligue concernée*



Prévention tertiaire : Activités physiques adaptées (APA)

- ✱ Publics souffrant de maladie chronique / affection de longue durée (ALD)
- ✱ Les activités physiques prennent en compte :
 - *La sévérité de la pathologie ;*
 - *Les capacités fonctionnelles ;*
 - *Le risque médical.*
- ✱ Les activités physiques adaptées concernent aussi les personnes très éloignées de la pratique (distance sociale).



Prévention tertiaire : Activités physiques adaptées (APA)

- ✱ Recensement offre d'APA en Pays de la Loire par l'ARS et la DRDJSCS
 - *Professionnels de santé ;*
 - *Associations sportives / structures du secteur marchand (salles, clubs privés...) ;*
 - *Travailleurs indépendants / coachs sportifs.*

- ✱ Mise en ligne de l'offre APA sur le site « sport santé » par le CROS

- ✱ Référencement destiné aux :
 - *Personnes vivant avec une maladie chronique ou une ALD souhaitant trouver un club ou un professionnel pour les accueillir ;*
 - *Médecins traitants.*



Prévention tertiaire : Activités physiques adaptées (APA)

✱ Conditions de référencement structures sportives / coachs / travailleurs indépendants :

- Accueil d'au moins une maladie chronique / ALD entrant dans au moins une des catégories suivantes :
 - *Maladies métaboliques (diabète) ;*
 - *Obésité / surpoids ;*
 - *Maladies cardiovasculaires ;*
 - *Maladies respiratoires ;*
 - *Cancers ;*
 - *Maladies neurologiques (hors handicap) ;*
 - *Maladies rhumatismale et ostéo-articulaires.*
- Intervenant ayant :
 - Les qualifications requises pour l'encadrement des publics sous ALD dans le cadre d'une prescription d'APA ;
 - Une carte professionnelle valide pour les éducateurs sportifs rémunérés (renouvellement obligatoire tous les 5 ans).



Prévention tertiaire : Activités physiques adaptées (APA)

Conditions de qualification pour dispenser de l'APA prescrite à des patients sous ALD :

✱ 4 catégories d'encadrants habilités :

- *Certains professionnels de santé : masseurs kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens*
- *Enseignants APA*
- *Éducateurs sportifs : BEES / BPJEPS / DEJEPS / DESJPS/ titres à finalité professionnelle autorisés (TFP) / certificats de qualification professionnelle (CQP)*
→ *Seuls les TFP et CQP inscrits sur un arrêté ministériel (texte réglementaire en cours d'élaboration)*



Prévention tertiaire : Activités physiques adaptées (APA)

- Titulaires d'une certification délivrée par une fédération sportive agréée inscrites sur l'arrêté de référence
 - Entraîneurs / animateurs bénévoles le plus souvent
 - Texte de référence : arrêté conjoint du Ministère des sports et du Ministère de la santé et des solidarités du 8 novembre 2018

✱ Le type d'intervenant habilité est fonction du niveau d'altération du patient

- Le médecin traitant établit l'évaluation du patient
- Le médecin traitant détermine le classement du patient selon son niveau d'altération
- Le médecin traitant établit la prescription d'APA



Prévention tertiaire : Activités physiques adaptées (APA)

✱ Les textes de référence :

- CNOSF : **Médicosport-santé** (décembre 2018) → référentiels par discipline établis par 45 fédérations ;
- Haute Autorité de Santé (HAS) : « **Guide pour les professionnels de santé de promotion, consultation et prescription médicale d'activité physique et sportive pour la santé chez les adultes** » → référentiels par pathologie ;
- *Instruction interministérielle du 3 mars 2017 portant **guide sur les conditions de dispensation de l'APA prescrite** par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée*

→ Tableaux annexes



Prévention tertiaire : Activités physiques adaptées (APA)

TABEAU DES PHENOTYPES FONCTIONNELS

Fonctions		Aucune limitation	Limitation minime	Limitation modérée	Limitation sévère
Fonctions locomotrices	Fonction musculaire neuro	Normale	Altération minime de la motricité et du tonus	Altération de la motricité et du tonus lors de mouvements simples	Altération de la motricité et du tonus affectant la gestuelle et l'activité au quotidien
	Fonction articulaire ostéo	Normale	Altération au max de 3/5 d'amplitude, sur une ou plusieurs articulations sans altération des mouvements complexes	Altération à plus de 3/5 d'amplitude sur plusieurs articulations avec altération de mouvements simples	Altération d'amplitude sur plusieurs articulations, affectant la gestuelle et l'activité au quotidien
	Endurance à l'effort	Pas ou peu de fatigue	Fatigue rapide après une activité physique intense	Fatigue rapide après une activité physique modérée	Fatigue invalidante dès le moindre mouvement
	Force	Force normale	Baisse de force, mais peut vaincre la résistance pour plusieurs groupes musculaires	Ne peut vaincre la résistance pour un groupe musculaire	Ne peut vaincre la résistance pour plusieurs groupes musculaires
	Marche	Distance théorique normale couverte en 6mn = $218 + (5,14 \times \text{taille en cm}) - (5,32 \times \text{âge en années}) - (1,80 \times \text{poids en kg}) + (51,31 \times \text{sexe})$, avec sexe=0 pour les femmes, sexe=1 pour les hommes.	Valeurs comprises entre la distance théorique et la limite inférieure de la normale (82% de la distance théorique)	Valeurs inférieures à la limite inférieure de la normale	Distance parcourue inférieure à 150 m.



Prévention tertiaire : Activités physiques adaptées (APA)

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉFÉRENTIELS DES DIFFÉRENTS MÉTIERS

Limitations Métiers	Aucune limitation	Limitation minimale	Limitation modérée	Limitation sévère
Masseurs Kinésithérapeutes	+/-	+	++	+++
Ergothérapeutes et psychomotriciens (dans leur champ de compétences respectif)	(si besoin déterminé)	(si besoin déterminé)	++	+++
Enseignants en APA	+/-	++	+++	++
Educateurs sportifs	+++	+++	+	non concernés
Titulaires d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+ ¹	non concernés
Titulaires d'un diplôme fédéral inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+ ¹	non concernés



Prévention tertiaire : Activités physiques adaptées (APA)

Niveau d'altération du patient	Intervention préférentielle par	Intervention non autorisée
Sévère	→ Masseurs Kinésithérapeutes → Ergothérapeutes (dans leur champ de compétences) → Psychomotriciens (dans leur champ de compétence)	→ Educateurs sportifs (BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJPS) → Titulaires d'un titre à finalité professionnelle autorisés → Titulaires d'un certificat de qualification professionnelle autorisés → Titulaires d'un diplôme fédéral autorisés
Modérée	→ Enseignants en APA (professionnels issus de la filière universitaire STAPS « activité physique adaptée et santé »)	
Minime	→ Educateurs sportifs (BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJPS)	
Aucune limitation	→ Educateurs sportifs (BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJPS) → Titulaires d'un titre à finalité professionnelle autorisés → Titulaires d'un certificat de qualification professionnelle autorisés → Titulaires d'une certification fédérale autorisée	

Prévention tertiaire : Activités physiques adaptées (APA)

✦ Arrêté fixant les diplômes et certifications délivrés par des fédérations autorisés dans le cadre du « sport sur ordonnance »

- Patients :
 - *Atteints d'une affection de longue durée (ALD) ;*
 - *Ne présentant pas de limitations fonctionnelles ou alors minimales ;*
 - *Devant bien présenter une ordonnance.*
- Responsabilité des fédérations sportives agréées de veiller à ce que :
 - *Seuls les encadrants certifiés interviennent auprès des patients atteints d'une ALD ;*
 - *Et seulement pour les pathologies ciblées dans le cadre de leurs certifications.*



Prévention tertiaire : Activités physiques adaptées (APA)

Fédération	Intitulé de la certification	Conditions d'exercice
Fédération française d'athlétisme	Diplôme fédéral : Coach Athlé Santé Diplôme fédéral : Entraîneur forme Santé Option : module complémentaire sport sur ordonnance	Encadrement non rémunéré de l'athlétisme auprès de patients au sein d'un membre affilié à la Fédération française d'athlétisme
Fédération française des arts énergétiques et martiaux chinois (AEMC)	Diplôme fédéral : Certificat de moniteur bénévole AEMC Option : formation continue certificat complémentaire santé AEMC	Encadrement non rémunéré des arts énergétiques et martiaux chinois auprès de patients au sein d'un membre affilié à la fédération française des arts énergétiques et martiaux chinois
Fédération française de basketball	Diplôme fédéral : Moniteur de basketball Option : Brevet fédéral Animateur basket santé	Encadrement non rémunéré du basketball auprès de patients au sein d'un membre affilié à la fédération française de basketball
Fédération française de boxe	Diplôme fédéral : Prévôt fédéral Option : Prescri'Boxe	Encadrement non rémunéré de la boxe auprès de patients au sein d'un membre affilié à la fédération française de boxe
Fédération française de canoë-kayak et sports de pagaie	Diplôme fédéral : Moniteur fédéral Option : Pagaie Santé	Encadrement non rémunéré du canoë-kayak auprès de patients au sein d'un membre affilié à la fédération française de canoë-kayak
Fédération française des clubs omnisports	Diplôme fédéral : diplôme fédéral de la fédération unisport concernée Option : formation pour la santé	Encadrement non rémunéré des activités physiques et sportives proposées par la fédération auprès de patients au sein d'un membre affilié à la fédération française des clubs omnisports
Fédération française de cyclisme	Diplôme fédéral : Brevet fédéral (BF1, BF2, BF3) Option : Coach vélo santé	Encadrement non rémunéré du cyclisme auprès de patients au sein d'un membre affilié à la fédération française de cyclisme
Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire	Diplôme fédéral : Animateur EPGV Formation module commun Activité Physique Adaptée (APA) Formation programme Acti'March Formation programme EPGV Diabète et surpoids Formation programme EPGV Gym'Après Cancer	Encadrement non rémunéré des activités physiques et sportives proposées par la fédération auprès de patients au sein d'un membre affilié à la fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire



Prévention tertiaire : Activités physiques adaptées (APA)

Comment se référencer ?

**spor
santé**
PAYS DE LA LOIRE

ACTIVEZ
VOTRE SANTÉ!

Bienvenue sur le site du
Plan régional sport santé bien-être
des Pays de la Loire

[En savoir plus sur le plan régional](#)

**ACTIVEZ
VOTRE SANTÉ!**

Bienfaits de l'activité physique | Trouver une structure sport santé | **Se labelliser / se référencer** | Formations | Initiatives régionales | Le plan régional

ACTUALITÉS

07/01 2019
L'ACTIVITÉ PHYSIQUE : BONNE RÉS...
Selon le nouveau Baromètre Sport Santé de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV), conduit en collaboration avec IPSOS, l'activité physique se...

Fédération Française EPGV

[LIRE LA SUITE](#)

Loire Atlantique

**Se labelliser / se
référencer**

4. ÉTAT DES LIEUX DANS LES CDOS



5. CONSTITUTION DE LA COMMISSION « SPORT SANTÉ » DU CROS



✧ Objectifs :

- *Amélioration des dispositifs sport santé*
- *Échanges de pratiques / remontées de terrain*
- *Travaux en lien avec la commission « Médicale » du CROS et l'Équipe de Développement Territoriale*

✧ Représentation des CDOS, ligues et clubs (référents élus ou/et salariés)

✧ Deux réunions annuelles



6. ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIALE (EDT)



- ✧ Référents salariés du CROS et des CDOS en lien avec les élus
- ✧ Réunions envisagées par visioconférence
- ✧ Comptes rendus présentés à la commission « Sport santé » puis validés par le CROS





- **Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) des Pays de la Loire**
- **02 40 58 60 75**
- **charlesfredouet@franceolympique.com**
- **paysdelaloire@franceolympique.com**



Merci pour votre attention.

